

Commune de l'hébergement Nom du déclarant Adresse du déclarant	Téléphone du déclarant Email du déclarant
---	---

Versement Taxe de Séjour 2023
HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS

Périodes :

- 1** - du 1^{er} janvier au 30 juin (*versement impératif avant le 15 juillet*)
2 - du 1^{er} juillet au 31 octobre (*versement impératif avant le 15 novembre*)
3 - du 1^{er} novembre au 31 décembre (*versement impératif avant le 15 janvier de l'année N+1*)

Nature de l'établissement :

☐ Hôtel ☐ Résidence de Tourisme ☐ Meublé ☐ Village Vacances ☐ Camping

EXEMPLE - Mode de calcul

Montant du loyer 400 € - 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) - 1 semaine (soit 7 nuits)

Etape 1 400 € : 4 pers. = 100 € : 7 Nbre de nuits = 14,29 € x **5 %** = 0,71 €/pers./nuit (Plafonné à 1,35 €)

Etape 2 0.71 € x 2 adultes x 7 Nbre de nuits = **9,94 €**

Client N°	DATES		Origine	Nombre total de personnes hébergées	Nombre total de personnes exonérées	Motifs de l'exonération	Nombre total de personnes hébergées moins nombre total de personnes exonérées (1)	Durée du séjour par personne (2)	Nombre de nuitées 3(=1*2)	Tarif (4)	Montant déclaré 5 (=3*4)	Objet du séjour
	Entrée	Sortie										

Date :/...../.....

Signature et cachet de l'établissement